

Rapport sur la responsabilisation en matière de réglementation et la réduction du fardeau administratif au Manitoba

Janvier 2026



Reconnaissance territoriale

Nous reconnaissons que le Manitoba se trouve sur les territoires visés par un traité et sur les terres ancestrales des peuples anishinaabe, anishinewuk, dakota oyate, denesuline et nehethowuk. Nous reconnaissons que le Manitoba se trouve sur le territoire des Métis de la Rivière-Rouge.

Nous reconnaissons que le nord du Manitoba comprend des terres qui étaient et sont toujours les terres ancestrales des Inuits.

Nous respectons l'esprit et l'objectif des traités et de la conclusion de ces derniers. Nous restons déterminés à travailler en partenariat avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis dans un esprit de vérité, de réconciliation et de collaboration.

Table des matières

Message du ministre	2
Message du sous-ministre	3
Sommaire	4
Réalisations notables	5
Stratégie du Manitoba pour un gouvernement moderne et axé sur les gens.....	9
Responsabilisation en matière de réglementation du gouvernement du Manitoba	11
Introduction.....	11
Soins de santé : hausse des soins, baisse du fardeau administratif	12
Abordabilité : réduction des coûts et accélération du service	14
Sécurité publique : des routes, des lieux de travail et des collectivités plus sûrs	18
Des services gouvernementaux efficaces et responsables	22
Conclusion	26

Message du ministre

Son Honneur l'honorable Anita R. Neville, P.C., O.M.
Lieutenant-gouverneure du Manitoba
Palais législatif, bureau 236
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8



Madame la Lieutenant-Gouverneure,

En tant que ministre de l'Innovation et des Nouvelles technologies, j'ai le plaisir de présenter le Rapport sur la responsabilisation en matière de réglementation du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2025.

Ce rapport montre les mesures que prend le Manitoba pour améliorer les soins de santé, renforcer la sécurité publique et rendre la vie plus abordable en réduisant le fardeau administratif inutile. Chaque changement apporté a pour but de redonner du temps aux gens, d'améliorer l'accès aux services et de rendre le gouvernement plus réactif aux besoins des familles, des travailleurs, des petites entreprises et des collectivités de la province.

Grâce aux initiatives décrites dans le rapport, le Manitoba a réalisé de véritables progrès en réduisant les formalités administratives des médecins afin qu'ils puissent consacrer plus de temps à leurs patients, en aidant les locataires et les propriétaires à trouver plus rapidement des logements, et en garantissant des collectivités et des lieux de travail plus sûrs pour les familles et les travailleurs.

Nous modernisons également notre façon de faire le suivi et de rendre compte de la réglementation. En prenant des mesures de responsabilisation en matière de réglementation plus vigoureuses, notamment des objectifs clairs et des comptes rendus annuels, nous veillerons à ce que les progrès réalisés soient transparents, mesurables et accessibles aux Manitobains.

Le tout respectueusement soumis.

Original signé par

Mike Moroz

Ministre de l'Innovation et des Nouvelles technologies

Message du sous-ministre

Monsieur Mike Moroz
Ministre de l'Innovation et des Nouvelles technologies
Palais législatif, bureau 314
450, Broadway
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8



Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport sur la responsabilisation en matière de réglementation pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2025.

Ce rapport présente les progrès réalisés dans le domaine de la responsabilisation en matière de réglementation au sein du gouvernement du Manitoba, notamment les stratégies adoptées pour éliminer les dispositions législatives et les exigences administratives redondantes.

Le tout respectueusement soumis.

Original signé par

Tyler Gooch

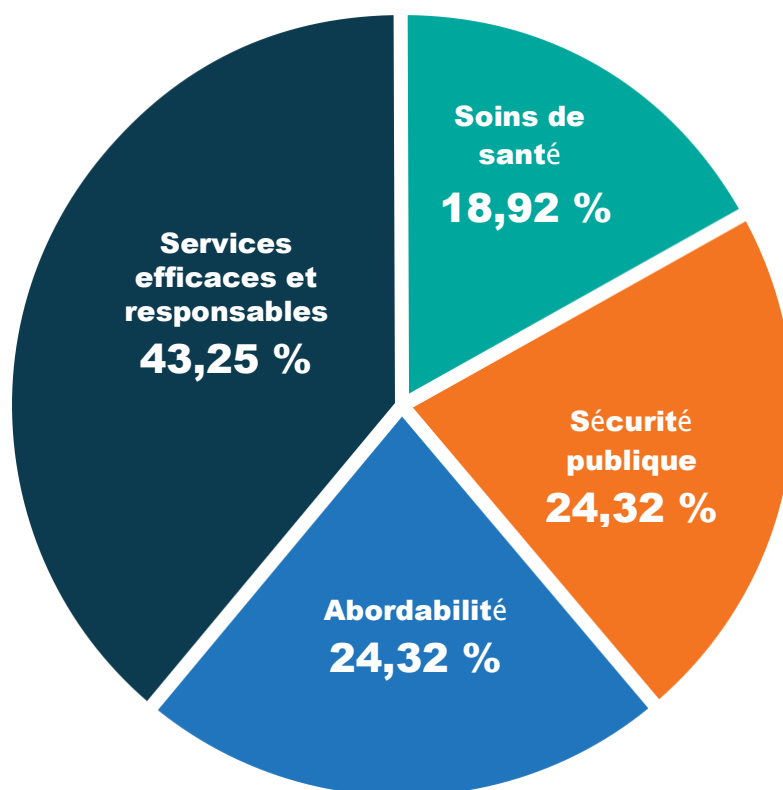
Sous-ministre
Ministère de l'Innovation et des Nouvelles technologies

Sommaire

Dans le contexte de gouvernance du 21^e siècle marqué par la complexité, le Manitoba maintient la responsabilisation en matière de réglementation au cœur de la gestion efficace, équitable et durable des ressources et des services publics. En vertu de la *Loi sur la remise de rapports relativement à la responsabilisation en matière de réglementation*, entrée en vigueur le 7 novembre 2024, le gouvernement du Manitoba est chargé de rendre compte des stratégies et des initiatives qui éliminent les exigences réglementaires et administratives inutiles. En réduisant le fardeau administratif, le Manitoba vise à améliorer la transparence, l'efficacité et la réactivité, favorisant la croissance économique tout en veillant à ce que les résidents bénéficient de programmes et de services équitables, accessibles et de haute qualité.

Au cours de l'exercice 2024-2025, le Manitoba a mis en œuvre 41 initiatives de responsabilisation en matière de réglementation qui ont amélioré la productivité et la prestation de services de façon mesurable. Ces efforts étaient axés sur des domaines importants pour la plupart des Manitobains : un meilleur accès aux soins de santé, des collectivités plus sûres et un coût de la vie plus abordable, tout en modernisant les services gouvernementaux pour assurer l'efficacité et la transparence.

Initiatives de responsabilisation en matière de réglementation



Réalisations notables

Le système de soins de santé du Manitoba s'est substantiellement amélioré grâce à la suppression des obstacles inutiles qui faisaient perdre du temps aux patients et aux fournisseurs de services. Ensemble, ces réformes se traduisent par une réduction des temps d'attente, davantage de temps avec les professionnels de la santé et un meilleur soutien financier pour les Manitobains qui sont malades, attendent un enfant ou ont besoin de services pour personnes handicapées.

- **Libération du fardeau administratif pour les médecins :** Un groupe de travail mixte, en collaboration avec l'organisme Doctors Manitoba, a dépassé son objectif de réduction des formalités administratives de 10 %, permettant d'économiser 75 300 heures par année, soit l'équivalent de 227 000 consultations de patients. Les Manitobains bénéficient ainsi d'une diminution des temps d'attente et d'une augmentation du temps passé avec les médecins, sans que cela n'entraîne de coûts d'embauche supplémentaires.
- **Amélioration des allocations prénatales :** On a augmenté les allocations prénatales du Manitoba à 162,82 \$ par mois, doublant l'aide maximale accordée aux familles à 1 000 \$ sur six mois. Les formulaires ont été simplifiés et rendus plus accessibles, réduisant les obstacles pour les futurs parents.
- **Accès amélioré aux services de santé mentale :** La mise en place d'un nouveau cadre de responsabilisation et de gestion du rendement a permis de créer le premier ensemble de données de référence sur les services de santé mentale et de lutte contre la toxicomanie au Manitoba. Le taux de participation des organismes étant de 90 %, la Province peut mieux cerner les lacunes dans les services et affecter les ressources là où elles sont le plus nécessaires.
- **Prolongation des prestations de maladie :** Les modifications apportées au *Code des normes d'emploi* prévoyaient le prolongement des congés de longue durée, de 17 à 27 semaines, garantissant ainsi aux travailleurs un plein accès aux prestations de maladie de l'assurance-emploi et leur permettant de se rétablir avant leur retour au travail.
- **Simplification des processus pour les fournisseurs de soins :** Les hôpitaux ont supprimé les formalités administratives obsolètes liées au congé des patients, élargi l'accès numérique de type « tapez et partez » et réduit les réévaluations inutiles pour les clients handicapés. Ces changements atténuent la frustration chez les patients et permettent aux cliniciens de se concentrer sur les soins.

Le fardeau administratif augmente souvent les coûts pour les ménages et les entreprises. Le Manitoba prend des mesures pour rendre la vie plus abordable en simplifiant ses systèmes des domaines du logement, de l'éducation et du travail. Ces changements entraînent une diminution des délais d'approbation pour les demandes de logement, une mise en place plus rapide des protections pour les travailleurs, un accès simplifié au financement de l'éducation et une réduction des obstacles pour les nouveaux arrivants. Prises ensemble, ces mesures rendent la vie plus abordable et ouvrent davantage de possibilités aux Manitobains :

- **Expansion du logement :** Dans le cadre du nouveau programme Le logement commence ici, 511 logements abordables ont été financés (46 % de plus que la cible), et 115 résidences ont été achevées (22 % de plus que la cible). Les projets étaient axés sur la lutte contre l'itinérance et la fourniture de services de soutien global.
- **Stabilité du loyer :** Collaborant avec les propriétaires immobiliers pour maximiser les allocations du supplément au loyer, le Manitoba a amélioré les taux d'occupation, stabilisé les revenus des locataires et élargi les options abordables pour les locataires.
- **De meilleures données, un meilleur service :** Un nouvel outil de présentation des données relatives au logement a permis d'intégrer plusieurs services liés au logement, d'améliorer la qualité des données et de répondre plus rapidement aux besoins des locataires.
- **Aide plus rapide pour les travailleurs :** La redistribution des ressources et du personnel a permis de réduire le délai de traitement des demandes relatives aux normes du travail, qui pouvait auparavant atteindre un an, pour le ramener à seulement deux mois, permettant aux travailleurs d'obtenir plus rapidement les salaires qui leur sont dus et de bénéficier plus rapidement des protections prévues.
- **Aide financière mieux pensée pour les étudiants :** La modernisation du système d'aide aux étudiants comprenait des fonctionnalités de rappel, l'acheminement intelligent et le traitement simplifié des demandes. Malgré un volume de demandes record, 83 % de celles-ci ont été traitées en moins de six semaines, ce qui a permis aux étudiants de planifier leurs finances avec assurance.
- **Accès plus équitable pour les nouveaux arrivants :** La normalisation des tests linguistiques a permis de réduire les coûts redondants pour les professionnels instruits à l'étranger, les aidant ainsi à intégrer la main-d'œuvre manitobaine plus rapidement, tout en assurant le maintien de normes élevées.

La protection de la sécurité des Manitobains au travail, sur les routes et dans leur collectivité est au cœur de la modernisation de la réglementation. Les mesures prises montrent que la réglementation peut fournir de la protection sans imposer de charges excessives, rendant les lieux de travail, les routes et les collectivités plus sûrs pour les Manitobains tout en garantissant équité et efficacité.

- **Des milieux de travail plus sécuritaires :** En 2024-2025, près de 6 000 inspections annuelles en matière de santé et de sécurité au travail ont donné lieu à plus de 12 000 ordres d'amélioration et à 400 ordres d'arrêt du travail. Ces mesures d'exécution proactives permettent de garantir des conditions plus sûres pour les travailleurs et une tranquillité d'esprit pour les familles.
- **Des pratiques de travail sûres et équitables :** Les modifications apportées à la *Loi sur les relations du travail* ont renforcé les règles relatives à l'accréditation des syndicats, limité le recours aux travailleurs suppléants pendant les conflits de travail et garanti la continuité des services essentiels, protégeant ainsi à la fois les emplois et la sécurité publique.

- **Innovation en matière de sécurité routière :** Le ministère du Transport et de l'Infrastructure du Manitoba a mis au point l'outil Suivre mon chasse-neige, qui permet aux Manitobains de suivre les chasse-neige en temps réel et de prendre des décisions éclairées en matière de déplacement. La technologie de préautorisation mise en place aux stations de pesage dispense désormais d'inspections les camions commerciaux à faible risque, les contrôles ciblant plutôt les transporteurs à risque plus élevé.
- **Gestion moderne et sans cruauté de la faune sauvage :** Les modifications de la réglementation en matière de piégeage comprenaient des dispositifs plus sûrs pour les trappeurs et les producteurs agricoles, réduisant ainsi les blessures et protégeant le bétail tout en fournissant des données plus précises sur la faune sauvage.
- **Amélioration de l'accès à la justice :** Le ministère de la Justice du Manitoba a lancé le service « Lawyer Talk » (parler à un avocat), qui permet aux résidents des Premières Nations vivant dans le Nord et dans des régions éloignées d'avoir accès à des conseils juridiques virtuels avant une audience du tribunal. Le ministère de la Justice a entrepris des réformes supplémentaires qui ont entraîné une diminution de 60 % des listes d'attente pour les évaluations familiales, aidant ainsi les familles à résoudre leurs problèmes plus rapidement et de manière plus détendue.

Outre les améliorations apportées en matière de soins de santé, de sécurité et d'abordabilité, le Manitoba a modernisé la prestation même des services gouvernementaux. Les changements apportés permettent de réduire les chevauchements, de rationaliser l'administration et de faciliter l'accès des Manitobains à l'information et à l'aide dont ils ont besoin. Ces réformes montrent que le Manitoba offre des services plus intelligents et plus responsables, réduisant ainsi le gaspillage administratif et permettant aux gens d'accéder plus facilement et plus rapidement aux renseignements et à l'aide dont ils ont besoin.

- **Délivrance de permis numériques et accès aux données :** Un nouveau système de délivrance de permis en ligne pour le forage de puits d'eau, associé à l'application Water Well, a remplacé les processus papier et permet désormais aux Manitobains d'obtenir des autorisations en temps réel et d'accéder directement aux données environnementales.
- **Réduction du fardeau administratif pour les fournisseurs de soins :** La consolidation des formulaires de vérification des antécédents réduit les chevauchements et prolonge les périodes de validité, permettant d'économiser du temps tout en conservant des normes de sécurité élevées.
- **Modernisation des modes de paiement :** Les fournisseurs de services aux personnes handicapées et de services de soutien reçoivent désormais leurs paiements par virements électroniques, ce qui améliore la sécurité et la rapidité tout en éliminant le recours aux chèques papier.
- **Renforcement des activités relatives au logement :** Le nouvel outil de présentation des données de Logement Manitoba a permis d'éliminer les chevauchements et d'améliorer la qualité des données, aidant ainsi les fournisseurs à répondre plus rapidement et plus efficacement aux besoins des locataires.

- **Accès simplifié à l'information :** La centralisation de l'application de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* a permis d'établir des normes uniformes, de réduire les retards accumulés et d'améliorer les délais de traitement des demandes.

Cette année, le Manitoba a montré que la réduction du fardeau administratif se traduit en des avantages réels et mesurables : des soins de santé encore plus opportuns, des lieux de travail plus sécuritaires, un développement immobilier plus rapide et un meilleur accès aux services essentiels. En rendant la réglementation plus simple, plus intelligente et plus transparente, la Province a jeté les bases d'une fondation pour la responsabilisation et la croissance à long terme. S'étant clairement engagé à mesurer, à signaler et à continuellement réduire les fardeaux administratifs, le Manitoba s'impose comme un leader de la gouvernance axée sur les résidents et demeure déterminé à créer une fonction publique plus efficace, réactive et équitable pour toute la population manitobaine.

Stratégie du Manitoba pour un gouvernement moderne et axé sur les gens

La stratégie manitobaine de responsabilisation en matière de réglementation repose sur un concept simple : le gouvernement devrait mieux travailler pour les gens qu'il sert. Il devrait se concentrer sur les résultats, améliorer la prestation de services et réduire le fardeau administratif pour redonner du temps aux gens, faciliter l'accès, et rendre les interactions quotidiennes avec le gouvernement plus rapides et directes. La réduction du fardeau administratif ne consiste pas simplement à réduire le nombre de règles. Elle nécessite la conception de systèmes réglementaires clairs, efficaces et réactifs aux besoins de la population.

Cette stratégie oriente la démarche du gouvernement dans l'ensemble des ministères. Elle comprend l'amélioration de l'élaboration des règlements, des politiques et des formulaires, le renforcement de la responsabilité interne, et l'adoption d'outils numériques qui réduisent les chevauchements et les retards. Le Manitoba évalue les exigences réglementaires et administratives pour déterminer si elles atteignent les résultats souhaités et si elles favorisent la fourniture de services abordables, rapides et de haute qualité. Lorsque les exigences créent des étapes inutiles ou ne contribuent pas aux résultats en matière de politiques publiques, elles sont rationalisées ou supprimées.

La stratégie s'articule autour de cinq piliers centraux qui façonnent la façon dont le Manitoba améliore l'élaboration des règlements, renforce la prestation de services, et veille à ce que le gouvernement travaille mieux pour la population.

1. Élaboration axée sur les résultats

À sa base, la stratégie manitobaine délaisse la gestion réglementaire basée sur le volume pour favoriser l'élaboration axée sur les résultats. On évalue l'efficacité, la clarté et la valeur publique de chaque exigence. Si une règle ne contribue pas de façon substantielle au résultat escompté, elle est simplifiée ou retirée. Ainsi, la réglementation protège la santé, la sécurité, l'équité et la participation économique sans imposer de fardeau inutile.

Cette approche a déjà considérablement réduit la charge administrative des systèmes gouvernementaux. Par exemple, la simplification des processus réglementaires et administratifs a permis d'économiser plus de 75 000 heures de travail qui étaient consacrées à des tâches inutiles dans le système de soins de santé. Ces gains montrent la valeur rattachée à l'harmonisation de l'élaboration des règlements avec les résultats mesurables.

2. Modernisation des services pour réduire les formalités administratives

Dans le cadre de la stratégie manitobaine, la modernisation des services est considérée comme un outil essentiel à la réduction des formalités administratives. Bien des obstacles auxquels le public fait face ne découlent pas de dispositions législatives, mais de processus désuets, de longs temps d'attente et d'étapes administratives répétitives. La modernisation de ces systèmes permet d'atténuer le fardeau plus efficacement que la prise en compte du nombre de règles.

De ce fait, la reconception des formulaires, la rationalisation des processus décisionnels, l'intégration d'ensembles de données et l'adoption d'outils numériques améliorent la vitesse et la prévisibilité. La modernisation dans des domaines comme les normes d'emploi et l'aide aux étudiants a déjà donné lieu à des décisions plus rapides, à un accès amélioré, et à une charge de travail réduite pour les résidents et les fonctionnaires de la province.

3. Transformation numérique pour réduire le fardeau administratif

Un système de réglementation moderne nécessite une infrastructure numérique simple, fiable et intuitive. La stratégie manitobaine intègre des outils numériques pour réduire le traitement manuel, améliorer la transparence et fournir de l'information en temps réel permettant d'améliorer la prise de décisions publiques.

Les outils comme Suivre mon chasse-neige, les systèmes de délivrance de permis en ligne et les plateformes intégrées en matière de logement et de prestations réduisent le nombre d'étapes à suivre pour accéder aux services. Ils permettent aussi de soutenir la prestation cohérente de services et de libérer des effectifs pour du travail à valeur accrue.

4. Coordination pangouvernementale

La responsabilisation en matière de réglementation n'est pas l'affaire d'un seul ministère. La stratégie manitobaine renforce la gouvernance interne en établissant des cibles partagées, des échéanciers et des pratiques de communication à l'échelle du gouvernement. Cette approche assure la cohérence, réduit les chevauchements et permet aux ministères de collaborer aux efforts de modernisation touchant plusieurs systèmes.

Ce modèle coordonné reflète les pratiques exemplaires modernes et favorise un environnement réglementaire plus prévisible, efficace et transparent.

5. Amélioration continue orientée par les besoins publics

La stratégie manitobaine repose sur l'amélioration continue, fondant l'orientation des modifications futures sur les données et la rétroaction du public. Les systèmes réglementaires au service de la population évolueront en fonction des besoins. La Province continuera d'affiner les exigences, de moderniser les processus, d'élargir la capacité numérique et de rendre compte des progrès de façon transparente.

Préparer l'avenir

La stratégie manitobaine permet de fournir des améliorations continues qui rendent le gouvernement plus facile à consulter et plus réactif aux besoins de la population qu'il sert. En se concentrant sur les résultats, en renforçant la responsabilisation et en modernisant les services, le Manitoba construit un système réglementaire qui soutient la croissance économique, protège l'intérêt public et améliore la vie quotidienne de ses résidents. Cette approche veille à ce que les règlements nécessaires demeurent des outils favorisant le progrès, plutôt que des obstacles, et à ce que les futurs efforts de modernisation continuent de refléter les valeurs et les priorités de la province.

Responsabilisation en matière de réglementation du gouvernement du Manitoba

Janvier 2026

Introduction

Le présent rapport souligne les progrès liés aux efforts déployés par le Manitoba au cours de l'exercice financier 2024-2025 dans le but de réduire les exigences réglementaires et administratives dédoublées, incohérentes et inutiles. Il présente également la façon dont la Province évalue l'efficacité de ces exigences pour veiller à ce que chacune contribue de façon substantielle au résultat de politique publique escompté.

L'approche manitobaine de responsabilisation en matière de réglementation (réduction du fardeau administratif) repose sur le principe selon lequel le gouvernement devrait simplifier la vie, et non la rendre plus compliquée. La Province continue d'améliorer la façon dont les lois, les règlements, les politiques et les formulaires sont élaborés et administrés afin de présenter à la population des exigences claires, proportionnées et simples. Ce travail s'oriente sur une philosophie pangouvernementale axée sur les résultats, qui place les gens au centre de la modernisation de la réglementation et qui vise à réduire le fardeau tout en renforçant la qualité des services publics et l'accessibilité à ceux-ci.

Examinant l'environnement de réglementation actuel, le Manitoba cerne les défis et les possibilités à venir, et utilise cette analyse pour mieux informer la conception des services. Les mesures prises comprennent la modernisation des processus, la simplification des étapes administratives, l'adoption d'outils numériques et l'amélioration de la coordination entre les ministères afin que les particuliers, les familles, les collectivités et les entreprises aient des expériences plus rapides et plus prévisibles.

Ces améliorations reflètent un engagement plus vaste consistant à faire passer les gens avant tout. Les modifications réglementaires ne sont pas seulement évaluées sur le plan de la conformité et de la gestion des risques, mais aussi en fonction de leurs incidences sur l'accès aux services, les temps d'attente, l'abordabilité et les expériences quotidiennes de la population manitobaine. Par ce travail, le Manitoba demeure engagé à l'égard des normes de transparence et de responsabilisation les plus élevées en ce qui concerne l'élaboration, la mise en œuvre et la communication des exigences réglementaires, tout en s'assurant que les efforts de modernisation entraînent des avantages réels et mesurables pour le public.

Soins de santé : hausse des soins, baisse du fardeau administratif

En santé, la priorité du Manitoba consiste à supprimer les obstacles administratifs qui réduisent le temps consacré aux patients et qui retardent l'accès aux soins. La modernisation des processus de réglementation dans les hôpitaux, les cliniques et les milieux communautaires fait en sorte que les fournisseurs de soins de santé puissent privilégier la prestation des services sur lesquels les gens comptent, plutôt que de devoir s'occuper des formalités administratives inutiles. Les mesures comprennent la simplification des formulaires, l'actualisation des exigences désuètes et l'adoption d'outils numériques qui permettent d'accélérer la prise de décisions et d'améliorer la coordination à l'échelle du système. En réduisant le fardeau administratif et en améliorant la clarté et l'efficacité des exigences, le Manitoba crée un système de soins de santé plus réactif, qui favorise de meilleurs résultats pour les patients, les fournisseurs et les familles.

Le fardeau administratif du système de santé du Manitoba limite le temps que les cliniciens peuvent passer avec les patients et ralentit l'accès aux soins. Pour faire face à cette situation, un groupe de travail mixte, formé en partenariat avec Doctors Manitoba en 2023, a travaillé avec plusieurs organismes pour cerner et éliminer les tâches redondantes, surpassant la cible de réduction initiale de 10 %. On estime que les médecins consacrent 10,1 heures par semaine à des tâches administratives, dont 44 % sont considérées comme inutiles. Le groupe de travail visait à couper l'équivalent de 63 000 heures annuellement, mais a dépassé cet objectif de 19 % en économisant 75 300 heures, permettant 227 000 visites de patients additionnelles par année. Ces mesures ont permis d'accroître considérablement la disponibilité des rendez-vous pour les Manitobains, sans nécessiter d'effectifs additionnels. Les changements comprennent l'élimination des heures de commencement et d'arrêt pour les visites virtuelles, l'élargissement de l'accès de type « tapez et partez » dans les hôpitaux, la suppression des fiches de congé des patients, l'élimination des exigences de déclaration de vaccins, et la réduction des réévaluations médicales pour les clients atteints d'un handicap.

En plus d'éliminer les tâches redondantes, le groupe de travail mixte a formulé deux recommandations provisoires visant à améliorer le système de santé du Manitoba. La première consistait à adopter une perspective de réduction du fardeau lié aux tâches administratives des médecins, c'est-à-dire que toutes les modifications des tâches ou des processus des médecins doivent réduire le fardeau administratif des médecins. Si des modifications entraînent une hausse du temps consacré à de telles tâches, il faudra fournir un motif valable, comme une amélioration mesurable des résultats ou de la sécurité du patient. La deuxième recommandation était de consulter les médecins concernant les modifications qui influenceront sur leurs tâches administratives afin de s'assurer qu'elles entraîneront une réduction mesurable de leur fardeau.

En 2025, le Manitoba a lancé medinav, un système de prise de rendez-vous en ligne qui permet d'obtenir des rendez-vous le jour même ou le lendemain dans les cliniques participantes pour des problèmes de santé pressants, mais non urgents, comme des blessures mineures, des entorses, des infections et des maladies. Cette plateforme numérique améliore l'efficacité, renforce la coordination et met davantage l'accent sur les patients du système de santé en réduisant la pression sur les hôpitaux, en améliorant la coordination des soins et en réduisant le fardeau administratif. Le lancement de medinav a permis d'améliorer l'accès aux soins en temps opportun tout en atténuant la pression sur un système de soins de santé surchargé.

Le Manitoba a renforcé les mesures d'aide financière pour les familles en modifiant le *Règlement sur les allocations prénatales du Manitoba*. Ces modifications permettent aux prestataires de recevoir jusqu'à 162,82 \$ par mois, selon le revenu du ménage avec effet rétroactif jusqu'en juillet 2024. Les prestataires peuvent désormais recevoir six mois complets d'allocations, indépendamment de la date de présentation de leur demande. L'allocation maximale possible pour six mois est de 976,92 \$, anciennement 488,46 \$. Les modifications offrent aussi plus de souplesse quant au type de professionnels de la santé pouvant fournir un billet confirmant une grossesse. En outre, le formulaire de demande d'allocations prénatales du Manitoba a été révisé pour répondre aux normes d'accessibilité et réduire les barrières à l'inscription.

Le cadre de gestion de la responsabilité et de la performance mis en place en janvier 2024 a normalisé le processus de déclaration des services de santé mentale et de lutte contre les dépendances au Manitoba. Ce cadre a produit le premier ensemble exhaustif de données de référence du Manitoba concernant l'utilisation des services et les temps d'attente, permettant ainsi de cibler la planification et l'intervention. Avec un taux de participation de 90 % des organismes de prestations de services financés et des organismes communautaires, le système a permis de faire ressortir les lacunes dans les services et les points causant les retards.

Les améliorations apportées aux programmes financés relatifs à l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale en 2024 comprenaient la révision du processus d'évaluation, pour davantage mettre l'accent sur la collecte de données essentielles selon une perspective tenant compte des traumatismes. La collecte des données d'évaluation est aussi passée de la forme papier à la forme numérique. La révision a réduit le délai de réalisation des évaluations par le personnel du programme et les bénéficiaires de services. Les modifications ont donc entraîné une diminution des obstacles auxquels font face les bénéficiaires de services pour prendre part à une évaluation, en veillant à ce que les évaluations soient plus courtes et à ce que les questions tiennent compte des traumatismes. Le processus de collecte de données numériques a été rationalisé et est plus sûr, ce qui a donné lieu à une mise à jour et à une simplification des manuels d'évaluation pour les organismes financés.

En novembre 2024, la *Loi modifiant le Code des normes d'emploi* a prolongé les congés de longue durée en cas de blessure ou de maladie grave qu'un employé peut prendre, de 17 semaines à 27 semaines, correspondant dorénavant aux prestations de maladie prolongées de l'assurance-emploi. L'harmonisation du code des normes d'emploi provincial avec les normes nationales améliore le processus de demande pour les Manitobains en réduisant la confusion, et soutient directement les travailleurs en leur garantissant l'accès aux prestations complètes offertes selon leur admissibilité à l'assurance-emploi. Elle procure aux travailleurs plus de temps et de souplesse en vue de leur rétablissement avant leur retour au travail.

Abordabilité : réduction des coûts et accélération du service

Le Manitoba s'engage à améliorer l'abordabilité en simplifiant les processus touchant la vie quotidienne, allant des mesures de soutien du logement ou de la main-d'œuvre aux programmes d'aide financière. Lorsque les systèmes de réglementation sont plus simples et permettent la prise de décisions plus rapide, la population manitobaine s'en trouve gagnante grâce à une diminution des coûts, à une réduction des temps d'attente et à un accès plus prévisible aux services dont elle a besoin. La modernisation des processus de demande, l'amélioration de l'intégration de données et la diminution des étapes administratives sont des mesures qui contribuent toutes à un système plus efficace qui soutient les personnes, les familles et les employeurs. Cette approche axée sur les gens veille à ce que la réforme réglementaire favorise directement l'abordabilité, les possibilités et la sécurité économique dans la province.

Afin de rendre la vie plus abordable pour la population, la Province a entrepris des réformes ciblées qui simplifient les systèmes relatifs au logement, à l'éducation et aux lieux de travail, tout en réduisant les coûts et en améliorant l'accès aux services essentiels. Le lancement du programme Le logement commence ici a permis de mettre en place un système d'admission numérique et rationalisé pour le financement de la construction de logements, remplaçant les processus fragmentés par un guichet unique. Les demandeurs peuvent désormais présenter une proposition pour accéder à plusieurs programmes, réduisant considérablement le fardeau administratif et l'ensemble des délais de traitement. Grâce au retrait des échéanciers fixes et à l'autorisation de l'admission continue, les demandeurs bénéficient de plus de souplesse pour préparer des propositions complètes.

En 2024-2025, Logement Manitoba a financé 511 logements sociaux et abordables, dépassant de 46 % la cible de 350 logements prévue dans le Budget de 2024. Ce financement additionnel a aidé à bâtir 115 nouveaux logements, dépassant de 22 % la cible de 94 logements. Le portail a également aidé à combler les déficits de financement, permettant de mener à terme des projets de logement, particulièrement les projets de lutte contre l'itinérance et de prestation de soutien global.

Pour accroître le recours aux logements visés par le supplément au loyer en vertu de la stratégie Un toit pour soi, le Manitoba a collaboré avec les propriétaires immobiliers pour maximiser leurs allocations de supplément au loyer et améliorer l'utilisation et le recours aux nouveaux logements offerts dans le cadre de ce programme. Depuis le 1^{er} avril 2025, ces efforts ont donné lieu à des avantages financiers et sociaux mesurables. Les partenaires de logement ont signalé une meilleure viabilité financière en raison de la hausse des taux d'occupation et de la diminution des coûts liés au taux de roulement, grâce à l'utilisation plus constante des logements assortis de ce supplément. Dans l'ensemble, l'efficacité opérationnelle a connu une amélioration et les taux d'inoccupation ont baissé, permettant aux fournisseurs de stabiliser leurs sources de revenus. Sur le plan social, l'initiative a permis d'élargir l'accès aux logements pour les ménages et les particuliers à faible et à moyen revenu. Ces améliorations soutiennent aussi la conformité avec la Stratégie nationale sur le logement en optimisant l'utilisation de logements subventionnés.

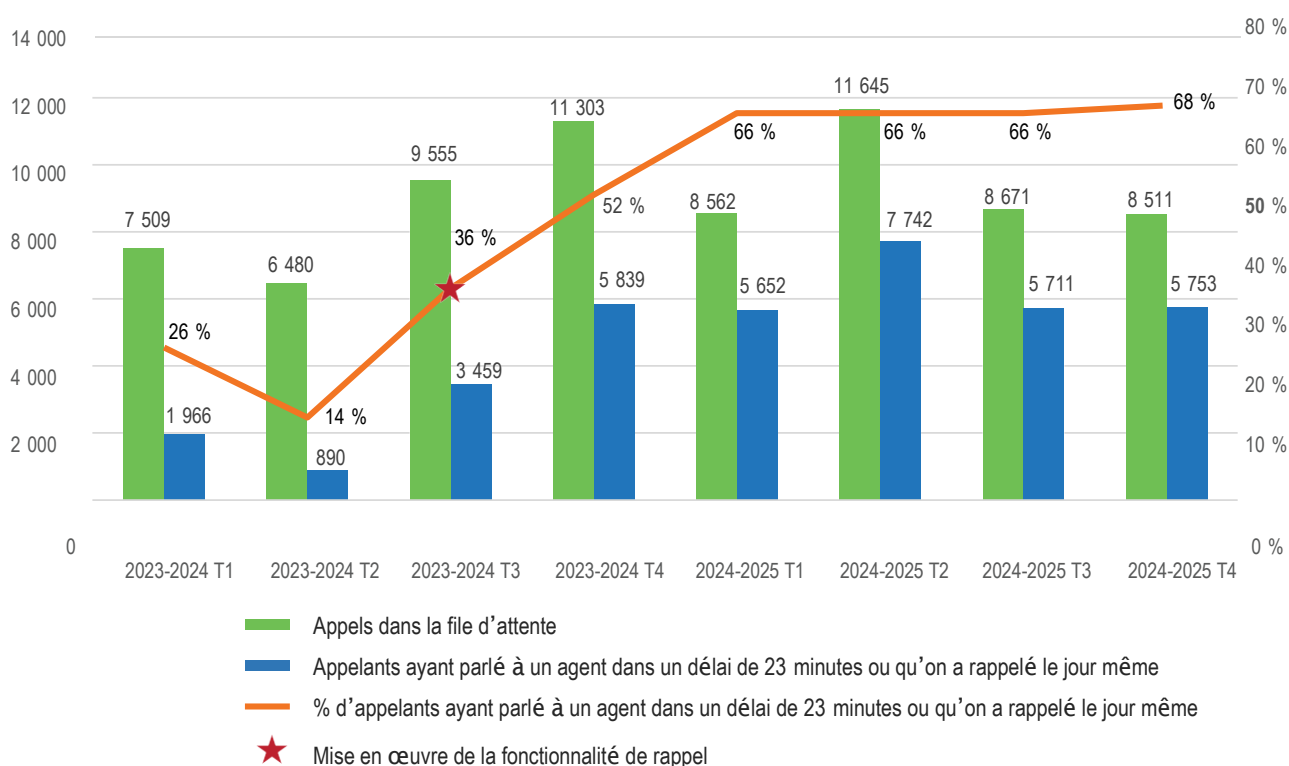
La Province a également élaboré un outil de présentation des données pour transformer la façon dont les données sur les activités relatives aux logements sont gérées et utilisées. Les processus manuels utilisés auparavant entraînaient des données incomplètes et non fiables, ce qui rendait plus difficile de répondre rapidement et efficacement aux besoins des locataires. Le nouveau système de gestion des activités

relatives aux logements constitue une plateforme numérique centralisée, conçue à l'interne, qui assure l'exactitude des données, élimine les doubles emplois et offre d'importantes économies de coûts. Ce système, de concert avec l'outil de présentation des données relatives à la surveillance financière, automatise les tâches et s'intègre facilement dans d'autres systèmes internes, comme les services d'entretien des immeubles, la sécurité, la gestion des actifs et les traitements antiparasitaires, réduisant ainsi le fardeau administratif du personnel et rationalisant les processus entre les ministères. En plus d'améliorer la communication et la prise de décisions, cette approche interconnectée permet de répondre plus rapidement et de façon mieux coordonnée aux questions des locataires.

Pour les Manitobains, cela signifie des services de meilleure qualité, une plus grande responsabilisation, et une utilisation plus efficace des ressources publiques, tout en réduisant le fardeau administratif inutile et en permettant au personnel de se consacrer à ce qui importe le plus : le soutien des locataires.

L'Aide aux étudiants du Manitoba a mis à niveau son système d'appels entrants et ses processus de traitement des demandes dans le but de simplifier l'accès à l'aide financière pour la poursuite des études. La modernisation du système d'appels comprend une fonctionnalité de rappel et un routage intelligent fondé sur la catégorie de l'appelant, permettant aux étudiants de recevoir l'information pertinente de façon plus efficace. Ces modifications, en plus de l'accroissement des effectifs et de la rationalisation des processus, ont permis à 67,2 % des appelants de recevoir un rappel le jour même, ou d'attendre un maximum de 23 minutes en ligne; une nouvelle mesure de référence pour l'efficacité du service. Le traitement des demandes a aussi connu des gains mesurables. Malgré une hausse du volume des demandes de 25 605 à 27 937 demandes sur douze mois, 82,9 % de celles-ci ont été traitées dans un délai de six semaines, une légère amélioration par rapport au taux de 82,5 % de l'année précédente.

Aide aux étudiants du Manitoba : Appels et rappels – Trimestres des exercices 2023-2024 à 2024-2025



Pour aider les travailleurs à économiser du temps, la Province a réduit les délais de traitement des plaintes relatives aux normes d'emploi. En coordonnant les efforts de redistribution des ressources et en mettant l'accent sur l'accroissement des effectifs internes, le gouvernement a été en mesure de réduire de façon draconienne les temps d'attente pour les plaintes. Grâce à ces nouvelles mesures, les travailleurs n'ont plus à attendre un délai approximatif de dix à douze mois pour qu'on enquête sur leur plainte. Le délai de traitement des plaintes s'est plutôt amélioré de 80 %, les dossiers étant dorénavant en attente seulement deux mois avant d'être affectés à un agent pour examen. Le temps d'attente des travailleurs est ainsi considérablement réduit, rendant le processus plus efficace et plus réactif pour répondre à leurs besoins.

Le 26 mars 2025, le Manitoba a adopté le *Règlement sur l'examen des compétences linguistiques* (RM 91/2024), normalisant les exigences de tests linguistiques dans les professions autoréglementées indiquées dans la *Loi sur les pratiques d'inscription équitables dans les professions réglementées* afin d'améliorer les résultats d'inscription des candidats instruits à l'étranger. Le *Règlement* comprend l'obligation d'accepter des tests particuliers reconnus au fédéral et les résultats combinés des tests acceptés, assure la validité des tests pendant deux ans, et dispense de tests les candidats qui ont fait un programme universitaire entièrement en français ou en anglais. Depuis l'entrée en vigueur du *Règlement*, treize professions ont élargi les options de tests, quinze acceptent désormais les résultats combinés, dix ont mis en place des dispenses, et une a prolongé la période de validité des tests. Ces modifications réduiront la prise de tests inutiles tout en soutenant les normes professionnelles, et s'intégreront facilement dans le marché du travail du Manitoba.

En mars 2024, le Manitoba a fait progresser son engagement consistant à améliorer l'accessibilité des services publics en renforçant les services en français dans la province. Ces améliorations ont modernisé les processus de longue date qui créaient des obstacles pour les Franco-manitobains, assurant un accès plus clair, rapide et équitable aux programmes essentiels. La Cour provinciale a accru la formation judiciaire en français pour améliorer la compétence et l'uniformité des services, et cette initiative a été soutenue par un nouveau groupe de travail composé de juges et de juges de paix judiciaires bilingues pour assurer le traitement en temps utile des causes en français partout dans la province. De plus, des modifications législatives complémentaires ont soutenu les municipalités bilingues pour le développement de services en français et la capacité de les offrir dans d'autres domaines essentiels, comme la santé, l'immigration, l'éducation des jeunes enfants et les services sociaux. Ensemble, ces investissements favorisent l'équité, l'inclusion et la prestation de services de haute qualité, renforçant l'engagement du Manitoba qui consiste à répondre aux besoins de ses collectivités francophones et à réduire les obstacles à l'utilisation des systèmes provinciaux en français.

Sécurité publique : des routes, des lieux de travail et des collectivités plus sûrs

Dans le domaine de la sécurité publique, le Manitoba procède à la modernisation des règlements pour créer des routes plus sécuritaires, des lieux de travail plus sûrs et des collectivités plus résilientes. Les améliorations de la réglementation ont pour but de promouvoir la clarté, de réduire les retards et de renforcer les outils qui protègent la population tous les jours. On actualise les systèmes de règles de sécurité, d'inspection et d'exécution pour qu'ils soient plus faciles à comprendre tout en maintenant des normes élevées qui protègent les travailleurs et le public. Les innovations numériques, les procédures rationalisées et les approches tenant compte des risques aident à faire en sorte que les règlements en matière de sécurité soient efficaces, accessibles et adaptés aux besoins réels des familles, des entreprises et des professionnels de première ligne dans la province.

Le Manitoba a fait progresser la sécurité publique en 2024-2025 au moyen d'initiatives qui améliorent l'efficacité de l'exécution, la protection des travailleurs et l'accès à la justice. Le ministère du Transport et de l'Infrastructure a mis au point l'outil Suivre mon chasse-neige, un nouveau système de suivi offert dans la carte routière de Manitoba 511 qui permettra aux utilisateurs de faire le suivi des chasse-neige actifs et de voir leur trajet au cours des deux dernières heures. Accompagné de descriptions en temps réel des conditions routières et des fermetures de route, ce service fournira plus d'information aux Manitobains pour les aider à prendre des décisions plus sécuritaires en ce qui concerne leurs déplacements par mauvais temps.

Le gouvernement s'est aussi associé à un fournisseur de systèmes de transport intelligent qui accorde des autorisations préalables aux postes de pesée des routes provinciales. Le nouveau système dispense les conducteurs de véhicules utilitaires lourds ayant un bon dossier de sécurité de pesées à huit emplacements au Manitoba. Le programme s'applique aux camions inscrits ayant une plaque d'immatriculation canadienne ou américaine et, depuis sa mise en œuvre, plus de 38 000 dispenses ont été accordées aux conducteurs de véhicule en règle. Cette mesure a entraîné des économies de plus de 3 700 heures et de 16 000 gallons de carburant, portant le total des économies des coûts à environ 370 000 \$ en temps et 190 en tonnes d'émissions de CO₂ dans l'industrie des véhicules utilitaires lourds. En plus de réduire les répercussions environnementales de l'industrie, chaque dispense a permis aux agents d'exécution de se concentrer sur des transporteurs à risque plus élevé, améliorant l'efficacité et soutenant l'application des règles de sécurité routière.

Au cours de l'exercice 2024-2025, le Manitoba a mené 5 820 inspections en matière de santé et de sécurité au travail, surpassant la cible précédente. En tout, 12 191 ordres d'amélioration et 413 ordres d'arrêt du travail ont été rendus. Cette approche proactive a permis d'améliorer la santé et la sécurité au travail en cernant les non-conformités et les dangers, et en y remédiant. Les stratégies et les activités d'exécution sont mise à jour en ligne pour promouvoir la conformité proactive. Le Manitoba a également renouvelé 8 997 permis dans des métiers réglementés, notamment les compagnons électriciens et les titulaires de permis spécialisés, dans les délais prévus, assurant la conformité continue avec les normes techniques et de sécurité. Le processus de renouvellement simplifié et la surveillance accrue ont permis de réduire les retards administratifs et de renforcer la confiance du public et des clients à l'égard de la réglementation des métiers dans la province. De plus, 998 nouveaux permis ont été délivrés dans l'ensemble des métiers,

témoignant de l'efficacité opérationnelle et de la conformité avec les objectifs de politique publique liés à la préparation et à la sécurité de la main-d'œuvre.

Les réformes des relations de travail ont appuyé l'équité et la stabilité. Les modifications apportées à la *Loi sur les relations du travail* en novembre 2024 (travailleurs suppléants, services essentiels et accréditation) traitaient de l'accréditation du syndicat, de l'utilisation de services de travailleurs suppléants et du maintien des services essentiels pendant un lock-out ou une grève. Les modifications facilitent l'adhésion des Manitobains à un syndicat et protègent les emplois pendant un conflit de travail, tout en assurant le maintien des services essentiels. Le gouvernement du Manitoba a aussi abrogé la *Loi sur les projets de construction dans le secteur public (appels d'offres)* pour permettre aux employeurs du secteur public de recourir à des ententes sur les emplois manitobains. L'utilisation d'ententes sur les emplois manitobains permet d'atteindre des objectifs sociaux, comme l'équité en matière d'emploi, les investissements dans la formation et le perfectionnement des compétences, l'embauche locale, la santé et la sécurité au travail, et la représentation équitable des groupes d'entrepreneurs et de travailleurs. Cette abrogation donne l'occasion au marché du travail d'orienter le recours aux ententes sur les emplois manitobains dans le cadre de projets publics, protégeant des emplois bien rémunérés pour les Manitobains.

Le Manitoba a renforcé l'accès à la justice au moyen d'une série d'initiatives ciblées. En 2024-2025, le ministère de la Justice du Manitoba a lancé l'initiative « Lawyer Talk » (parler à un avocat), un programme d'accès à la justice dans le Nord qui a pour but de permettre aux résidents de rencontrer un avocat par voie virtuelle avant les dates inscrites au rôle (ce qu'on appelle parfois des « conversations avant l'audience »). Lawyer Talk utilise un modèle de prestation hybride qui nécessite les services du personnel de Manitoba Keewatinowi Okimakanak dans les collectivités, et des services de conseils juridiques virtuels de la Société d'aide juridique du Manitoba, de la Division des poursuites et d'avocats de la pratique privée. Le programme vise à réduire les obstacles à l'accès à un avocat, à utiliser de meilleures connexions entre les clients et l'avocat (vidéo plutôt que téléphoniques) et à accroître l'efficacité des rôles du tribunal itinérant. Le ministère adopte une approche itérative à l'élaboration d'un modèle de programme évolutif pouvant être offert dans plus d'emplacements de tribunal itinérant et de Premières Nations pour rendre la prestation des services régulière et prévisible. Le premier cycle de mise en œuvre du programme a eu lieu dans la Mathias Colomb Cree Nation (Pukatawagan).

L'initiative de projet pilote de bac à sable réglementaire de la Société du Barreau du Manitoba a été lancée en août 2024. Des spécialistes de l'administration des tribunaux ont fourni des services d'information juridique à plus de 100 familles. Cette initiative a réduit la nécessité d'engager des frais juridiques, offrant des économies de temps aux familles et créant des gains d'efficacité dans la prestation des services d'administration des tribunaux du Service de règlement des litiges familiaux. Dans le cadre du projet, les spécialistes sont autorisés à fournir de l'information juridique au public, selon leur spécialité et sous la supervision d'un avocat, pour aider les personnes qui se représentent elles-mêmes. Le projet vise à accroître les mesures de soutien juridique afin que les familles qui ne peuvent pas se faire représenter par un avocat disposent de toute l'information possible pour mener à bien leurs démarches par elles-mêmes. À mesure que les familles prendront connaissance de ces services, on s'attend à ce qu'elles y accèdent en plus grand nombre, ce qui aidera à combler l'écart de la classe de revenus moyens dans l'accès à la justice pour les familles.

En outre, le gouvernement a élargi ses services de règlement hors cour au moyen d'un partenariat avec des organismes publics, privés et communautaires. L'initiative offre des services de médiation exhaustive et d'accompagnement familial, jusqu'à cinq heures gratuites de conseils juridiques indépendants, des services de soutien global pour les familles faisant face à des circonstances complexes, et un processus de triage pour mettre les familles en rapport avec les services pertinents. Elle vise à fournir aux familles des moyens plus rapides et moins coûteux de résoudre des conflits, leur permettant d'économiser du temps et de l'argent. En 2024-2025, le service a examiné le cas de 100 familles, réalisé 159 séances d'accompagnement familial et fourni 477 séances de médiation exhaustive. Le Service de règlement des litiges familiaux a aussi créé le poste de coordonnateur du triage pour soutenir les familles ayant des besoins complexes, notamment les cas de violence familiale. Cet autre mode de règlement des différends peut permettre aux familles d'économiser des milliers de dollars et des mois de temps, ce que prend habituellement la soumission d'affaires relevant du droit familial au tribunal.

Le ministère de la Justice du Manitoba a mis en œuvre une série de réformes en matière de dotation en personnel, de politiques, de procédures et de fonctionnement, notamment la nomination de sept nouveaux enquêteurs familiaux dans le but d'améliorer la qualité et de réduire les délais de traitement pour les évaluations familiales ordonnées par le tribunal et les rapports de consultations brèves. Les évaluateurs familiaux procèdent désormais à des entretiens avec les parents, les enfants (lorsque c'est approprié), les membres de la famille, les éducateurs et les fournisseurs de services afin de préparer une évaluation neutre des circonstances familiales. Ils formulent des recommandations au tribunal à partir des conclusions de leurs évaluations pour aider le juge ou le juge puîné à prendre des décisions informées concernant le temps parental et les responsabilités décisionnelles dans les affaires relevant du droit familial. À la suite de ces réformes, la liste d'attente moyenne mensuelle pour les évaluations a diminué de plus de 60 %, allant de 58,5 dossiers en 2023-2024 à seulement 23,2 dossiers en 2024-2025, améliorant considérablement l'accès à des rapports de haute qualité et en temps opportun pour les familles et les tribunaux.

Des services gouvernementaux efficaces et responsables

Le Manitoba renforce les services gouvernementaux en modernisant les processus réglementaires et administratifs pour les rendre plus simples, plus transparents et plus responsables. Ces modernisations comprennent l'amélioration de la façon dont l'information est recueillie et échangée, l'adoption de systèmes numériques qui réduisent les chevauchements, et la mise à jour des formulaires et des procédures en fonction des besoins actuels. En rationalisant les exigences et en améliorant la coordination interne, la Province offre des services plus rapides et plus prévisibles au public, tout en veillant à ce que la réglementation demeure efficace et facile à comprendre. Ces efforts renforcent l'engagement du Manitoba à l'égard d'une fonction publique moderne, axée sur les gens et qui utilise la responsabilisation en matière de réglementation pour améliorer les résultats de toute la population manitobaine.

Le Manitoba a continué de moderniser sa prestation de services en 2024-2025 en remplaçant des processus papier désuets par des systèmes numériques qui améliorent l'efficacité, la transparence et l'expérience client. En décembre 2024, le Manitoba a lancé un processus de renouvellement entièrement numérique pour les permis de forage de puits d'eau; remplaçant l'ancien système qui nécessitait des formulaires de demande imprimés, des courriers internes et de la manipulation manuelle des documents. Les entrepreneurs en forage de puits peuvent maintenant recevoir les formulaires électroniques par courriel, les remplir en ligne et procéder au paiement par carte de crédit en quelques minutes seulement, et le personnel peut examiner les documents par voie électronique. Les demandeurs sont tenus au courant de chaque étape de l'approbation au moyen de courriels en temps réel et, à la fin du processus, les permis et leur date d'expiration respective sont affichés en ligne, éliminant la nécessité de recourir au courrier physique. Ces mesures ont permis de considérablement réduire les délais de traitement, d'améliorer l'expérience client en éliminant les processus papier, de rationaliser la coordination interministérielle, et d'accroître la transparence de l'information en matière de délivrance de permis pour les Manitobains.

Une nouvelle application de cartographie en ligne, Manitoba Water Well, permet aux résidents d'accéder à des rapports sur l'eau de puits et à de l'information sur les eaux souterraines de manière indépendante. Cette application remplace un système manuel qui nécessitait l'envoi d'une demande par la poste aux foreurs de puits, la transmission de bases de données aux consultants, et une réponse aux demandes du public par téléphone ou courriel. La nouvelle plateforme libre-service permet aux propriétaires résidentiels, aux chercheurs et aux professionnels de l'industrie de procéder directement à de la recherche et à de la collecte de données. Elle permet de réduire considérablement le temps que le personnel consacrait précédemment au traitement de chaque demande individuelle. En rationalisant l'accès aux données environnementales, l'industrie et le public peuvent accéder plus rapidement à l'information essentielle.

Les modifications apportées au *Règlement sur le soin des animaux* comprennent l'ajout de deux pièges certifiés à la liste des dispositifs approuvés pouvant être utilisés au Manitoba : un pour le piégeage de castors et l'autre pour le piégeage de loups gris. Grâce à l'ajout de ces dispositifs nouvellement certifiés, les trappeurs peuvent utiliser de l'équipement et des méthodes plus sécuritaires et modernes pour piéger des animaux à fourrure sans cruauté dans les régions rurales du Manitoba. Les ajouts à la liste des dispositifs approuvés permettent l'utilisation de collets assistés par ressort pour le coyote et le piégeage du loup gris dans la région n° 2A de la zone de piégeage ouverte. Les collets assistés par ressort sont plus sécuritaires pour les trappeurs que les collets à ressort traditionnels, puisque le

gros ressort en acier dont sont munis ces derniers peut se libérer par inadvertance, heurter le trappeur et causer des blessures graves. De plus, les dispositifs nouvellement approuvés permettent aux producteurs agricoles de protéger plus efficacement leur bétail contre les prédateurs, et fournissent au gouvernement des données plus précises sur le nombre de prises de loups, comblant le manque de données antérieures lorsqu'il n'y avait pas de permis de récolte du loup gris et que le nombre de prises provenait des anecdotes des producteurs agricoles.

En 2025, le Manitoba a mis en place un formulaire électronique pour faciliter la soumission de commentaires publics pendant la période d'examen public du processus d'évaluation environnementale. La période d'examen public fait partie intégrante des nouvelles propositions d'aménagement nécessitant une licence en vertu de la *Loi sur l'environnement* ou de la *Loi sur la manutention et le transport des marchandises dangereuses*, ou dans les cas de modifications d'un aménagement existant. Les commentaires reçus du public pendant la période d'examen influencent la détermination et l'évaluation des effets néfastes pour l'environnement, l'élaboration de mesures d'atténuation et la préparation d'une licence (si une telle licence devrait être délivrée). Le formulaire, accessible sur la page du Registre public du ministère de l'Environnement et du Changement climatique, a remplacé l'ancien système, qui nécessitait la transmission des commentaires du public par courriel. Cette mesure a permis d'améliorer l'accès du public au processus d'évaluation environnementale, tout en contribuant à la rapidité et à l'efficacité du processus de délivrance de licences.

Le ministère de la Justice a mis en œuvre un système de gestion des preuves numériques. Au cours des cinq dernières années, le Manitoba a annuellement consacré beaucoup de temps à la transcription de preuves vidéo pour les procédures judiciaires. Le nouveau système fournit une capacité de stockage illimitée et des transcriptions des preuves numériques produites par l'IA, tout en réduisant les coûts de transcription et de stockage qu'entraîne la hausse du nombre de déclarations consignées dans le système. Même s'il faudra encore recourir à des fournisseurs pour les transcriptions des audiences, le nombre de transcriptions commandées pour la présentation de preuves numériques en cour devrait connaître une diminution importante. La mise en œuvre de caméras corporelles par les organismes d'exécution de la loi au Manitoba devrait faire accroître la preuve numérique, mais le stockage illimité et le traitement des transcriptions par l'IA permettront d'amortir les effets de la demande accrue.

Les formulaires de vérification du casier judiciaire, de vérification du registre des mauvais traitements infligés aux adultes et des exigences relatives aux premiers soins, qui étaient auparavant distincts, ont été consolidés en 2024 pour les établissements de soins en résidence, éliminant les listes de procédures. Les nouveaux formulaires permettent d'éliminer les retards dans les vérifications du casier judiciaire et du registre des mauvais traitements infligés aux adultes, et peuvent être utilisés comme déclarations pour les visiteurs. Le nombre total de formulaires est passé de six à trois, tout en maintenant les échéances, les conditions et les responsabilités. La durée de la validité des vérifications à l'embauche est passée de trois à six mois, réduisant le nombre de nouvelles vérifications du dossier des nouvelles embauches. Cette consolidation s'applique aussi aux fournisseurs de services de cohabitation, qui peuvent maintenant remplir un seul formulaire traitant des vérifications du casier judiciaire et du registre des mauvais traitements infligés aux adultes au moment du renouvellement ou de l'examen annuel.

En 2025, le ministère des Familles a adopté les virements électroniques comme méthode

de paiement par défaut pour le Programme des services d'intégration communautaire des personnes handicapées, le Programme des services aux enfants handicapés, et les Services de soutien provinciaux de remplacement. Cette initiative a permis de délaisser l'usage des chèques papier et d'améliorer la sécurité et la rapidité des paiements. Les paiements par virements électroniques sont maintenant obligatoires pour les contrats des nouveaux fournisseurs, et un processus centralisé a été établi pour aider les fournisseurs existants à passer au dépôt direct. Les exceptions seront évaluées au cas par cas. Cet effort de modernisation cadre avec les objectifs de responsabilisation en matière de réglementation du Manitoba grâce à l'amélioration des transactions financières et à l'amélioration de l'efficacité du service.

Le 7 janvier 2025, le gouvernement a remplacé le processus de demandes des détectives privés et des gardiens de sécurité par un système de demandes en ligne. En vertu de la *Loi sur les détectives privés et les gardiens de sécurité*, les travailleurs et les entreprises offrant des services de gardiens de sécurité ou de détectives privés doivent répondre à des normes minimales pour obtenir une licence. Avant la publication des formulaires en ligne, les demandes étaient transmises par courrier ordinaire et électronique, entraînant des inefficacités et des délais de traitement prolongés. Le nouveau système permet aussi de procéder au paiement des droits en ligne, ce qui contribue au maintien des coûts comparables pour les travailleurs de l'industrie.

En 2024-2025, le Manitoba a rationalisé le processus de construction d'écoles pour améliorer la réalisation des projets. Une conception de base normalisée a été adoptée pour les établissements de la maternelle à la 8^e année et les écoles secondaires, nécessitant seulement des ajustements propres au site fondés sur les consultations avec les divisions scolaires. Ce cadre architectural commun a réduit le nombre de consultants, de directeurs des travaux et d'entrepreneurs requis, et a permis d'améliorer la coordination, de minimiser le fardeau administratif et de faire respecter les mesures relatives à la portée et au contrôle des coûts. Pour accélérer la réalisation, un autre modèle de réalisation de projet a été mis en œuvre dans le but de centraliser la planification, la conception et la construction des écoles. Le nouveau modèle permet d'entamer les travaux plus tôt et encourage la collaboration entre les soumissionnaires, les consultants et les entrepreneurs. Cette approche proactive intègre l'ingénierie de la valeur et aide à cerner les risques avant qu'ils n'influent sur les échéances, assurant une meilleure surveillance des coûts et des délais. Ensemble, ces mesures réduisent le fardeau administratif, accélèrent la livraison de l'infrastructure scolaire requise, et fournissent aux Manitobains des établissements d'enseignement de haute qualité et rentables.

Des modifications apportées à la *Charte de la ville de Winnipeg* et à la *Loi sur l'aménagement du territoire* ont permis de réduire les retards attribuables à la réglementation relative à la planification locale et aux approbations des aménagements. En vertu du projet de loi 3, le seuil du nombre d'oppositions requises pour que la Commission municipale tienne une audience a augmenté, de sorte que seuls les projets créant d'importantes préoccupations au sein de la collectivité fassent l'objet d'un appel officiel. En réduisant le volume d'audiences, ces modifications aident à atténuer les coûts élevés, la charge administrative et les délais prolongés liés au processus d'appel. Les modifications soutiennent des décisions plus rapides et plus prévisibles en matière de zonage et d'aménagement, et contribuent à un système de planification plus efficace et transparent, qui permet d'accélérer l'aménagement tout en continuant d'offrir au public des occasions de faire part de ses commentaires.

La Direction des ressources historiques du Manitoba a mis en place un processus normalisé de création de modèles et d'examen des plans d'aménagement afin d'assurer leur conformité avec la *Loi sur les richesses du patrimoine* et la politique d'inhumation du Manitoba. Le nouveau modèle contient des définitions claires, fournit une orientation structurée et prévoit de tenir compte des modifications recommandées, permettant au personnel de se concentrer sur les évaluations propres au site sans qu'il n'y ait de duplication du contenu habituel. Cette approche a amélioré l'uniformité dans la province, a aidé les municipalités et les promoteurs à répondre aux préoccupations éventuelles tôt dans le processus de planification, et a réduit les risques de révisions coûteuses plus tard dans le processus.

Le Manitoba continue de mener les projets d'approvisionnement au moyen d'une méthode de gestion des catégories pour le gouvernement du Manitoba et l'ensemble du secteur public afin de réaliser des économies continues et de rationaliser l'acquisition des produits et des services requis pour l'exécution des mandats individuels. Par conséquent, le Manitoba a modernisé son *Procurement Administration Manual*, qui reflète les pratiques exemplaires actuelles et la façon dont le gouvernement atteint ses objectifs généraux, comme la réconciliation économique autochtone et la promotion de l'accessibilité et de l'inclusion pour les Manitobains.

Conclusion

Cette année, le Manitoba a montré que la modernisation de la réglementation peut donner lieu à des améliorations réelles dans la vie quotidienne des Manitobains. En réduisant les formalités administratives inutiles, en simplifiant les processus clés et en modernisant les outils qui soutiennent la prestation de services, la Province a acquis d'importants gains dans les domaines de la santé, de la sécurité publique, de l'abordabilité et des services gouvernementaux. Ces efforts reflètent un engagement croissant à l'égard de la mise en place d'un système réglementaire clair, prévisible et axé sur les besoins des gens et des collectivités.

Les réalisations énoncées dans le rapport montrent que d'importantes améliorations réglementaires sont possibles lorsque la modernisation se fonde sur des résultats clairs et une approche plaçant les personnes au premier plan. Le Manitoba a pris d'importantes mesures pour simplifier les processus, réduire le fardeau administratif et soutenir des expériences de service plus rapides. Ces gains réalisés d'entrée de jeu offrent une solide fondation pour la continuité des progrès, et la Province demeure déterminée à poursuivre sur cette lancée dans les années à venir.

Les initiatives de responsabilisation en matière de réglementation, comme celles décrites dans le rapport, continueront de favoriser un avenir prospère pour les Manitobains. En harmonisant ses travaux avec les pratiques exemplaires nationales et mondiales et en répondant aux besoins changeants des résidents, le gouvernement place la province en bonne position pour avoir un avenir durable et inclusif, où la réglementation nécessaire soutient la croissance économique, renforce les services publics et contribue au bien-être des collectivités manitobaines. D'autres mesures de modernisation étant en cours, les Manitobains peuvent s'attendre à des améliorations continues qui rendront le gouvernement plus facile à consulter et plus réactif aux besoins de la vie quotidienne.

Le Manitoba poursuivra ces efforts en se concentrant sur les réformes pratiques qui permettent d'améliorer la fourniture de services et de réduire le fardeau administratif au quotidien. Les initiatives à venir reflètent un engagement continu à l'égard de la modernisation des systèmes gouvernementaux pour qu'ils soient responsables, fondés sur les gens et axés sur des résultats mesurables.

- **Élimination des billets du médecin inutiles :** Le Manitoba adoptera des mesures législatives qui élimineront la nécessité de présenter des billets du médecin pour de courtes absences, diminuant le nombre de visites inutiles chez le médecin, libérant la capacité médicale, et réduisant le fardeau administratif des travailleurs, des employeurs et des fournisseurs de soins de santé.
- **Accroissement de l'utilisation des cartes de santé numériques :** La Province poursuivra la mise en œuvre des cartes numériques pour simplifier l'accès aux services de soins de santé, réduire les formalités administratives et rendre les interactions avec le système de santé plus efficaces et sûres pour les Manitobains.
- **Renforcement de MB Ready :** Le Manitoba continuera de renforcer MB Ready en améliorant l'accessibilité, en présentant davantage d'information et en renforçant son rôle en tant que principale source d'information de santé publique fiable et en temps réel en cas d'urgences ou de catastrophes.

JANVIER 2026